



# *LA LETTRE*



**Denis Mathen**

Gouverneur de Namur, Vice-Président de l'APREF, Belgique

Chères Amies, Chers Amis de l'APREF et de la Francophonie,

Notre époque actuelle est une époque dont le costume s'avère ourdi des fils de l'angoisse plutôt que des entrelacs douillets d'une couverture chaude, dont les épaules sont drapées du châle de l'anxiété et dont les nuits d'insomnie sont bercées par la musique inquiétante de l'incertitude.

Ainsi habillée, elle semble d'abord vouloir nous distiller des moments d'amertume et des passages de désespoir que nous enchainons avec résignation plutôt que nous inviter à nous arrêter quelques minutes en prenant le temps de redécouvrir le monde qui nous entoure et apprécier les joies simples mais authentiques que peut nous apporter le quotidien.

Les rendez-vous de l'APREF font partie de ces moments de respiration salutaires autant que de sources d'inspiration, toujours basés sur l'échange d'expériences et le partage de valeurs cardinales telle la solidarité.

Aussi notre Bureau continue-t-il sa route sur le chemin tracé depuis presque 5 ans désormais, puisque l'APREF va célébrer son cinquième anniversaire fin novembre.

Des projets innovants, de nouveaux membres, une assise géographique toujours plus large, un rapprochement avec les réseaux institutionnels de l'OIF, un renforcement des capacités d'expertise...

Tels sont les chantiers que nous nous sommes assignés et que nous avons à cœur de réaliser ensemble.

Afin de continuer cette mobilisation, et faute d'avoir pu tenir le forum de Namur dans un format traditionnel, j'ai proposé à notre président et au bureau qu'une réunion de l'Assemblée générale puisse se tenir à Namur, avec toutefois la possibilité d'y assister à distance pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer.

C'est donc chose faite, puisque notre Assemblée générale est effectivement programmée les 2 et 3 décembre prochains à Namur, et j'y donne donc déjà rendez-vous aux membres de l'APREF.



# Gros plan sur...

## Les institutions territoriales de la Côte d'Ivoire

Dans le but d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationales, la Côte d'Ivoire s'est dotée, le 05 août 2014, d'une nouvelle loi portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale.

Il s'agit de la **Loi n° 2014-451 du 05 août 2014** portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale.

Cette loi dispose, en son article premier, que : « l'Administration Territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome ».

Ainsi, parler des institutions territoriales de la République de Côte d'Ivoire revient à présenter, successivement, les structures fondées sur le principe de la déconcentration, à savoir les **Circonscriptions administratives**, les structures fondées sur le principe de la décentralisation, à savoir les **Collectivités territoriales** et enfin, les **Districts autonomes**.

### LES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Les **circonscriptions administratives**, en droit ivoirien, sont organisées autour des **Régions**, des **Départements**, des **Sous-préfectures** et des **Villages**.

Alors que les trois premières sont créées, modifiées ou supprimées par décret pris en Conseil des Ministres, les Villages, quant à eux, sont créés, modifiés ou supprimés par arrêté du Ministre chargé de l'Intérieur.

Le décret ou l'arrêté de création fixe le nom, le chef-lieu et le ressort territorial des circonscriptions administratives.

La Côte d'Ivoire compte à ce jour **31 Régions**, **111 Départements**, **486 Sous-préfectures** ouvertes sur **509** créées et **8576 villages**.

L'**Administration territoriale déconcentrée** est ainsi assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont les Régions, les Départements, les Sous-préfectures et les Villages, conformément à l'article 2 de la loi précitée.

## Les Régions

Les **Régions** constituent l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et des opérations de développement économique, social et culturel qui s'y réalisent par l'intervention de l'ensemble des services des administrations civiles de l'Etat.

Elles sont administrées par des **Préfets de Région**. Ils sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Les Préfets de Région sont également délégués dans les fonctions de **Préfet du Département** des chefs-lieux de région.

Ils représentent le **pouvoir exécutif** dans leurs circonscriptions et ont une mission générale de **développement** et d'**administration** de la Région.

Les Préfets de Région sont assistés de deux **Secrétaires Généraux de Préfecture**, dont l'un est chargé des Affaires Administratives et l'autre chargé des Affaires Financières et économique et d'un **Chef de cabinet**.

## Les Départements

Les **Départements** constituent l'échelon de relais entre la Région et les Sous-préfectures et sont administrés par des Préfets nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

Ils sont investis des mêmes pouvoirs que les Préfets de Région, mais à l'**échelle départementale** et sont assistés d'un **Secrétaire Général** de Préfecture et d'un **Chef de Cabinet**.

## Les Sous-préfectures

Les **Sous-préfectures** sont des circonscriptions administratives intermédiaires entre le Département et les villages.

Les **Sous-préfets** sont aidés dans leur tâche par un **Conseil de Sous-préfecture**. Sous l'autorité des Préfets de département, ils **contrôlent** et **supervisent** l'action des **Chefs des villages** relevant du ressort territorial de leur Sous-Préfecture. Ils sont responsables de la **police administrative** dans leur circonscription.

Les Préfets de Région, les Préfets de Département et les Sous-Préfets sont les représentants de l'État dans leurs circonscriptions respectives.

## Les Villages

Les **villages** constituent les circonscriptions administratives de base du territoire National de la République de Côte d'Ivoire.

Ils sont composés de **quartiers** constitués et éventuellement des campements qui leurs sont rattachés.

Les villages sont administrés par des **Chefs de village** assistés d'un **Conseil de village** ou d'une notabilité conformément aux us et coutumes des populations.

Le Chef de village est nommé par le Préfet de Département, après une consultation populaire menée par le Sous-préfet auprès des populations qui ont librement opéré leur choix selon leurs us et coutumes.

## LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale n'a retenu que deux formes de Collectivité territoriale à savoir, les **Régions** et les **Communes**.

Le régime juridique de ces Collectivités fait ressortir quelques règles générales auxquelles il faut ajouter les règles spécifiques de chaque forme de Collectivité.

En terme de règles générales, on peut rappeler que les Régions et les Communes sont des **collectivités territoriales** dotées de la **personnalité morale** et de l'**autonomie financière**.

Les collectivités territoriales sont créées ou supprimées par décret pris en Conseil des Ministres. Ce décret en indique la **dénomination** et en **détermine le chef-lieu et les limites territoriales**.

Elles sont animées par des **organes exécutifs** (l'autorité investie du pouvoir exécutif de la collectivité territoriale et le Bureau du Conseil ou la Municipalité) et un **organe délibérant** (le Conseil municipal ou régional).

La tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales comporte non seulement des **fonctions d'assistance et de conseil**, mais également de contrôle en vue de l'approbation, l'autorisation, l'annulation d'un acte ou la sanction d'un organe (suspension, substitution, la dissolution et la révocation).

Cette tutelle est dévolue au Ministre chargé de l'Administration du territoire et est exercée principalement par les Préfets et subsidiairement par les Sous-préfets pour les Communes rurales.

La Côte d'Ivoire, compte, à ce jour, **31 régions** et **202 communes**.

## LES DISTRICTS AUTONOMES

Les **Districts Autonomes** sont des entités territoriales particulières, car ils sont régis aussi bien par des règles de la **déconcentration** que de la **décentralisation**.

Ils regroupent soit un ensemble de régions, soit un ensemble de Départements, de Communes et de Sous-Préfectures.

Le District est créé par un décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge de l'Administration du territoire

Les organes du District Autonome sont :

- le **Conseil du District Autonome** ;
- le **Gouverneur du District Autonome** ;
- le **Bureau du Conseil du District Autonome**.

Les Districts Autonomes ont des missions particulières, qui se trouvent à cheval sur les la **décentralisation** et la **déconcentration**, et ce dans le respect de l'intégrité territoriale, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales et en harmonie avec les orientations nationales.

## Conclusion

En définitive, l'on peut retenir que le paysage juridique ivoirien comporte une variété d'institutions territoriales allant des **institutions déconcentrées** (Région, Département, Sous-préfecture et Villages) à des **institutions mixtes** (les Districts Autonomes) en passant par les **institutions décentralisées** (Région et Commune).

On peut également retenir que la Région en Côte d'Ivoire, jouit d'un **dédoulement statutaire** (à la fois Entité déconcentrée et décentralisée).

Il s'agit d'un paysage institutionnel dynamique qui a connu de nombreuses mutations et poursuit sa quête de stabilité pour un développement national harmonieux, garant de la cohésion nationale.

# Vie de l'association



Le Président de l'APREF, le Préfet Nicolas Desforges, a représenté l'association au sein de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) en France.

La CNCD est en France une instance paritaire présidée par le ministre des Affaires étrangères composée de 14 représentants des collectivités territoriales et 14 représentants de l'État. Cette commission est en charge d'entretenir le dialogue et la concertation entre les deux parties dans le domaine de la coopération internationale décentralisée. L'APREF y est représentée à travers son président, nommé par le ministère de l'Intérieur au titre des personnes qualifiées.

Cette enceinte s'est réunie le 4 juillet sous la présidence de Madame Chrysoula Zacharopoulou, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux.

Les ministères et les associations d'élus représentés ont d'abord fait état de leur rôle et de leurs initiatives. Le Président de l'APREF a souligné à cet égard la position originale de l'association qui se situe dans le champ de la solidarité professionnelle et relève de la coopération déconcentrée. Il a souligné néanmoins ses liens évidents avec les acteurs de la coopération décentralisée et le souci de l'APREF de nouer avec eux des relations étroites.

La réunion a été pour une très large part consacrée au soutien apportée à l'Ukraine à travers le fond commun des entreprises et le fond d'action extérieure des collectivités locales en particulier dans le domaine de l'aide médicale et de l'aide au sauvetage ou encore de l'aide alimentaire. Pour l'heure cet appui financier a atteint près de 7 millions d'euros. La région Grand-Est s'est mobilisée par exemple à hauteur d'un million d'euros.

Ont été évoqués enfin la tenue de prochaines réunions internationales dont certaines concernent la francophonie. Il s'agit des assises de la coopération franco-roumaine qui se tiendront à Bucarest en novembre et des assises de la coopération franco-vietnamienne prévues en décembre à Hanoï.

La présence de l'APREF au sein de cette instance témoigne en France de sa bonne insertion dans l'environnement institutionnel de la coopération internationale.

L'association s'attachera à contribuer activement aux travaux de cette commission.

## Participation de l'APREF à l'Assemblée générale de l'AFAL

Le 7 juin 2022, l'APREF a participé au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de l'AFAL en tant que membre. Cette association a pour mission de valoriser le dialogue des cultures et de la langue française dans l'espace francophone. Un bilan de ce rendez-vous est donc proposé aux adhérents de l'APREF afin de les informer du contenu de ces rencontres et des projets de cette association.

Lors de ces deux assemblées, le même ordre du jour avait été proposé.

Suite à l'approbation du procès-verbal, un point financier sur les cotisations a été organisé. Il a été décidé que le montant des cotisations ne sera pas augmenté puisque le budget 2021 exécuté était inférieur aux prévisions.

La validation d'un nouveau bureau a également été actée, renouvelant le bureau actuel et remplaçant l'ancien Trésorier, Monsieur BOURSIN. Le poste de Trésorier est donc libre et un appel à candidature a été lancé.

L'AFAL a ensuite présenté certaines initiatives afin de renforcer l'usage du français, comme le concours d'écriture organisé par les « jeunes ambassadeurs francophone » qui valorisent des expériences de volontariat.

L'organisation a pour ambition de renforcer la commission de surveillance qui relève les infractions à la loi du 4 août 1994, qui vise dans les faits à protéger le français des langues étrangères comme l'anglais particulièrement dans le domaine publicitaire.

L'AFAL a également reçu le soutien de la FIPF (Fédération Internationale des Professeurs Francophones) et a évoqué l'élargissement de son réseau, notamment en Europe de l'Est, en Hongrie et en Bulgarie. Du côté de ses soutiens « publiques », l'association a reçu le soutien notamment de la région Normandie pour organiser une rencontre et mettre en œuvre un « pacte francophone régional », visant à rappeler l'importance du français et de sa promotion à l'échelle régionale.

L'Assemblée générale a été également l'occasion évoquer le projet du « Pacte francophone Présidentiel ». Lors des élections présidentielles de 2017, l'AFAL avait envoyé une lettre aux candidats pour porter le sujet de la Francophonie. Le candidat MACRON avait été le seul à répondre et l'AFAL souhaite lui transmettre une lettre, en tant que Président réélu, afin de lui rappeler l'importance du sujet de la Francophonie.





**Le Préfet de la région du Hambol, Préfet département de Katiola, Clément Kouame Bi Kalou, lutte contre les « anti-valeurs »**

Conscient de la malléabilité de la jeunesse et de la nécessité d'orienter la société en général, et les jeunes en particulier, vers l'intériorisation des valeurs de probité, d'émulation et d'abnégation au travail, le Préfet de la région du Hambol, Préfet du Département de Katiola a organisé, sous l'égide du Comité des Sages, le samedi 14 mai 2022, de 09 heures 30 minutes à 12 heures 45 minutes, à la salle de Conférences de la Préfecture de Katiola, la cérémonie dénommée « JOURNEE DU MODELE ».

Cette cérémonie s'est tenue en présence des membres du Corps Préfectoral, des Elus, du Président de la Fédération pour la Paix Universelle, section Côte d'Ivoire (FPU-CI), des Directeurs et Chefs de service, des chefs traditionnels, des Ministres de cultes et d'une centaine de jeunes.

Elle avait pour but de présenter à la jeunesse du Département de Katiola des personnalités qui sont des modèles de réussite dans différents secteurs d'activité en vue de combattre les anti-valeurs qui pullulent sur nos écrans de téléviseurs et de Smartphones.

Ainsi, sont intervenus successivement le Préfet Hors Grade, SORO Bakary, la Sénatrice YAO MADIARA et le Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur SANOGO Bafétégué. Ces panelistes ont présenté leur parcours scolaire, universitaire et professionnel avant de se prêter aux questions de l'auditoire.

Les échanges ont permis aux jeunes de connaître les ressorts sur lesquels ces derniers se sont appuyés, pour bâtir leurs réussites sociales et de comprendre que même s'ils sont issus de familles modestes ils peuvent atteindre le sommet de la pyramide par le travail.





**L'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) fait la promotion pour la réussite du PME-2023 et de l'ODD 16, témoignage de Monsieur Wisner Thomas, PhD., Coordonnateur de l'administration publique, OMRH/ Primature, Haïti**

L'Office de management et des ressources humaines (OMRH) par l'entremise de la Coordination de l'administration publique, en collaboration avec le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) et avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à travers le projet d'Appui à la gouvernance locale et au développement territoriale (AGLDT), a réalisé un atelier le 1er février 2022 sur le Programme de modernisation de l'État (PME-2023) et l'ODD 16. Cet important événement dont le slogan s'intitule : « Pour la réussite du PME-2023 et l'atteinte de l'ODD 16 : agissons ensemble » a réuni des officiels de l'État, des représentants des Nations unies et des membres de la société civile.

La partie cérémonielle a débuté par les discours du Coordonnateur général de l'OMRH, Me Jean Roudy ALY, du Premier ministre, Son Excellence Dr Ariel Henry, du Ministre de la planification et de la coopération externe (MPCE), M. Ricard PIERRE. Ces officiels du gouvernement ont affirmé que cet atelier intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route pour le développement durable d'Haïti adoptée par l'État haïtien en septembre 2021. Ils ont souligné que la réalisation de l'ODD 16, jouant le rôle de locomotive, est tributaire de la transformation de l'appareil administratif de l'État en un outil efficace et efficient au service du développement tel que vise le PME-2023, cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de réforme. Pour y parvenir, plusieurs engagements ont été pris: (i) poursuivre les réformes structurelles déjà initiées par les administrations précédentes ; (ii) lutter contre la corruption et moraliser l'administration publique ; (iii) adopter et mettre en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs de développement durables (ODD).

Les officiels du gouvernement ont insisté sur les enjeux de développement durable et leur institutionnalisation à travers la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre de la refondation institutionnelle. Ainsi, ils ont, entre autres, souligné que la mise en œuvre du PME -2023 est porteuse d'avenir tant pour une administration publique efficace que pour l'atteinte de l'ODD 16.

D'autre part, les Représentants résident du PNUD en Haïti M. Fernando HIRALDO et le Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations unies en Haïti, M. Bruno Lemarquis, ont réitéré l'engagement des Nations unies d'appuyer les efforts de développement durable en Haïti dans le but d'atteindre les ODD sous le leadership national. Après avoir félicité l'État haïtien de s'être approprié de l'agenda 2030, ils ont fait une plaidoirie pour un modèle économique endogène et le renforcement de l'État de droit.

La partie technique de la journée a été ponctuée de présentations des cadres de l'OMRH, du MPCE, du MICT et du PDG du Group Croissance, M. Kesner PHAREL. Ces présentations ont été suivies de débats riches de contenu et de travaux en ateliers aboutissant sur un certain nombre de recommandations. La journée s'est terminée par les propos de clôture du Coordonnateur de l'administration publique, Dr. Wisner THOMAS, qui a précisé que cette activité sert de tremplin pour l'articulation et la mise en cohérence des ODD prioritaires avec les plans, programmes et projets nationaux et locaux, incluant le PME-2023.



**Le Vice-Président de l'APREF, le Gouverneur Denis Mathen, revient sur sa rencontre avec la Déléguée générale du Québec à Bruxelles, Madame Geneviève Brisson**

Le 29 août, à l'occasion d'une visite au Palais provincial de la Déléguée générale du Québec à Bruxelles, Madame Geneviève Brisson, le Gouverneur a pu revenir largement sur les liens historiques entre les provinces de Québec et de Namur, de même qu'avec la ville de Namur. Ce fut l'occasion de rappeler les collaborations existantes, nombreuses et variées, notamment en matière de sécurité mais aussi dans le cadre de la Francophonie puisque le Québec participe aux travaux de l'APREF (Associations des Préfets et des Représentants de l'État de la Francophonie) dont le Gouverneur est vice-président. Des échanges d'informations ont également pu avoir lieu sur le système institutionnel et le contexte électoral du Québec.

### **A vos agendas :**

Veillez noter que notre prochaine rencontre et l'Assemblée générale de l'association se tiendront à Namur en Belgique les **2 et 3 décembre 2022**.

# ● L'Actu de la Francophonie

Présent du 11 au 13 juillet 2022 à la conférence de Montréal dont le thème est cette année « Mener à la transition verte », l'IFDD (Institut de la Francophonie pour le développement durable) a animé une conférence sur la finance climat, un enjeu global dans le monde francophone. Quels seraient les plus adéquats pour soutenir les entreprises dans leur accès à la finance climat ? Quels cadres réglementaires les États pourraient-ils développer afin d'arrimer les projets durables aux guichets de financement appropriés ? Comment outrepasser la barrière linguistique dans les régions du monde aux multiples *linguae francae* ?

Du 12 au 17 juillet 2022, l'Université Senghor a organisé la première édition du projet de « Classe diplomatique » dans ses locaux à Alexandrie (Egypte). En partenariat avec l'Institut International pour la Francophonie (IIF) de l'Université Lyon 3 Jean Moulin et l'OIF et avec le soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Université Senghor a accueilli 75 jeunes diplomates de 34 pays francophones pour une formation d'un mois sur les enjeux de la mondialisation dans l'espace francophone.

L'université confirme l'ouverture d'un nouveau campus Senghor en République démocratique du Congo. Lors d'une mission réalisée à Kinshasa du 23 au 27 mai dernier, le recteur et des Campus ont officialisé le partenariat avec l'École nationale d'administration de la République démocratique du Congo en vue d'offrir à partir de l'automne prochain, une formation master 2 en Gouvernance et management public.

La Côte-d'Ivoire dispose depuis quelques années d'une architecture institutionnelle dédiée à la Francophonie afin de repositionner le pays sur la scène internationale et dans l'espace francophone. Ainsi, sont dédiées à la Francophonie : Un Ministère en charge de la Francophonie, une Représentation auprès de l'OIF à Paris et une Commission Nationale de la Francophonie (CNF), interface entre l'OIF et la Côte-d'Ivoire créée en 2012. La CNF qui fait de la coopération francophone la clef de voûte de son action, a reçu en audience Gaël de MAISONNEUVE, délégué aux Affaires francophones du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France, le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les échanges ont essentiellement porté sur les mécanismes de fonctionnement de la CNF et sur les différents programmes de la Francophonie/

Après une première Mission économique et commerciale en Asie du Sud-Est en mars dernier, l'OIF a organisé une deuxième mission de ce type en Afrique centrale (Gabon et Rwanda), du 6 au 13 juillet 2022 : une centaine d'entreprises et acteurs économiques issus d'une trentaine de pays francophones ont pu développer des contacts d'affaires avec plus de 200 entreprises locales.

*Source : infolettre août 2022 de la délégation aux affaires francophones*

## La parole au ... Vice-Président et Préfet Kodjo Kadévi Etsé

A l'instar des autres pays de l'Afrique, le Togo connaît des problèmes de dégradation des ressources naturelles dus aux activités humaines et aux aléas climatiques. Le dernier inventaire forestier national réalisé en 2017 révèle une couverture forestière nationale de 24,24 %, ce qui a démontré que notre couvert végétal est en perpétuel dégradation. Soucieux des conséquences néfastes qui découlent de cette dégradation, le gouvernement togolais s'est engagé résolument à travers plusieurs actions concrètes notamment la réorientation du 1er juin comme journée nationale de l'arbre, institué depuis 1977, l'élaboration de la politique forestière 2011-2035 et la multiplication de plusieurs projets à l'instar du Programme d'Appui à la Lutte Contre le Changement Climatique (PALCC), du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA ResIP etc.) et l'adhésion du Togo au mécanisme de Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+).



La carte de végétation du Togo

En effet ces différentes actions visent un résultat concret, celui d'augmenter le taux de couverture forestière nationale. En dépit de ces différents atouts dont dispose le Togo, tous les résultats quoi qu'encourageant restent en deçà des ambitions nationales. En d'autres termes, le reboisement dans notre pays n'a pas atteint sa vitesse de croisière. Pour ce faire, le gouvernement s'est fixé pour objectif de reboiser un milliard de plants d'ici 2030 et couvrir environ 35% du territoire national. Pour l'atteindre, le gouvernement a pris certaines mesures notamment le lancement d'une vaste campagne de reboisement chaque année, avec pour ancrage la journée nationale de l'arbre, le 1er juin. Cette campagne de reboisement citoyen se fait avec l'implication de toute la population. Il est donc de la responsabilité de tous les acteurs de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par l'État à travers cette campagne. C'est dans cette optique que le gouvernement depuis quelques années, envisage financer les planteurs privés et les municipalités, appuyer les pépiniéristes privés à produire des plants en quantité, à mettre à la disposition des groupes organisés, de l'administration, des Organisation de la Société Civile pour besoin de reboisement. Les instructions ont été données aux Maires et aux chefs traditionnels de dégager des réserves administratives qui serviront au reboisement, les mêmes consignes ont été données aux directeurs des établissements scolaires, les responsables religieux de prévoir les espaces verts aux seins des établissements scolaires et lieux de cultes.



*Photo 1 : Les plants en pépinière*



*Photo 2 : Plantation de tectona grandis*

Pour les deux dernières campagnes de reboisement, l'ambition du gouvernement est de reboiser respectivement 10 millions et 21 millions de plants. L'objectif de la campagne précédente étant atteint, le gouvernement a pris toutes les dispositions pour la réussite de la campagne de reboisement de cette 46eme édition de la journée nationale de l'arbre qui a démarrée le 1er juin dernier en mobilisant 133000 hectares de terre qui serviront uniquement au reboisement.

Pour ce qui concerne la préfecture de Zio, avant le début de cette nouvelle campagne, le Préfet a organisé une rencontre avec tous les acteurs notamment les Organisation de la Société Civile, les municipalités, les responsables des services publics et privés, les chefs traditionnels et les forces de l'ordre et de sécurité, pour les sensibiliser sur l'ambition du gouvernement pour la nouvelle campagne et les dispositions à prendre en vue de sa parfaite réussite et chacun a pris l'engagement de s'investir davantage pour la réussite de ladite campagne. Ainsi le reboisement a démarré dans la préfecture, ce premier juin avec un lancement officiel présidé par le ministre de l'Environnement et des Ressources Forestière, le Ministre du Commerce de l'Industrie et de la Consommation Locale, du ministre de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat et le Préfet de Zio. Il faut noter qu'au total 2500 plants ont été mis en terre sur un site de deux hectares situés à la sortie nord de la ville de Tsévié, chef-lieu de ladite préfecture. Depuis le démarrage de la campagne le 1er juin, le reboisement est lancé dans chaque localité de la préfecture par les groupes organisés, les ONG et Association, les municipalités, toujours avec l'appui du Préfet.



*Photo 1 : Le Préfet arrosant son plant*



*Photo 2: le Ministre du Commerce arrosant son plant*



## VOTRE BUREAU

- Monsieur Nicolas DESFORGES, Préfet et membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (France). **Président**
- Monsieur Félicien AMANI, Adjoint au Directeur de Cabinet du Président de la République de Côte d'Ivoire. **Vice-président**
- Monsieur Kodjo Kadévi ETSE, Préfet du Zio (Togo). **Vice-président**
- Madame Patricia-Dominique LACHAT, Préfète du district d'Aigle (Suisse). **Vice-Présidente**
- Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur de la province de Namur (Belgique). **Vice-Président**
- Madame Valérie PENEAU, Directrice, adjointe à la Secrétaire générale pour l'administration du Ministère des Armées (France). **Trésorière**
- Monsieur Bassirou SENE, Ambassadeur, Haut-Commissaire du Sénégal en Gambie.
- Monsieur Clément KOUAME BI KALOU, Préfet de la Région du Hambol, Préfet du Département de Katiola en Côte d'Ivoire.
- Monsieur Wisner THOMAS, Coordonnateur de l'administration publique à l'Office de management et des ressources humaines (OMRH) à la Primature (Haïti)
- Monsieur Mehdi RAIS, Président de l'Institut Innovative Development Initiatives (IDI) et Docteur en Relations internationales et affaires stratégiques (Maroc).
  
- Monsieur Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne (France). **Secrétaire Général**